

Présidence de M. Roland Rapaz, président

Membres absents excusés : Caroline Alvarez, Jean-Louis Blanc, Susana Carreira, Muriel Chenaux Mesnier, Thérèse de Meuron, Marie Deveaud, Ulrich Doepper, Claude Grin, Philippe Jacquat, Evelyne Knecht, Bertrand Picard, Namasivayam Thambipillai, Jean-Pierre Thurre, Maria Velasco.

Membres absents non excusés : Jean Mpoy.

Membres présents	85
Membres absents excusés	14
Membre absent non excusé	1
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 40, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Rapport s/
Postulat**

Postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts :
**« Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires
scolaires communaux lausannois :
à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! »**

Rapporteur : M. Stéphane Michel (Soc.)

Discussion

Isabelle Mayor (les Verts) ; Jean-Luc Chollet (UDC), Françoise Longchamp (LE) ; Vincent Rossi (les Verts) ; David Payot (AGT) ; Marie-Ange Brélaz-Buchs (les Verts) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Giampiero Trezzini (les Verts) ; Marie-Ange Brélaz-Buchs (les Verts) ; Vincent Rossi (les Verts) ; Françoise Longchamp (LE) ; Yves Ferrari (les Verts) ; Oscar Tosato, directeur de la DEJE ; Vincent Rossi (les Verts).

Vote

Le Conseil, par 48 oui, 22 non et 10 abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport s/
Motion**

Motion de M. David Payot :
« La sécurité est l'affaire du public. »

Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (UDC)

<i>Discussion</i>	David Payot (AGT) ; Pierre-Antoine Hildbrand (LE) ; Claude-Alain Voiblet (UDC), David Payot (AGT) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; François Huguenet (les Verts) ; Pierre-Antoine Hildbrand (LE) ; Johan Pain (AGT).
<i>Vote</i>	Le Conseil, par 37 oui, 27 non et 11 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide : <ol style="list-style-type: none">1. de transformer cette motion en postulat ;2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
Interpellation urgente <i>Développement</i>	de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Quelle protection contre le licenciement des employé-e-s dans les entreprises d'utilité publique subventionnées par la Ville de Lausanne (en particulier les représentant-e-s du personnel) ? »
<i>Réponse municipale</i>	Jean-Christophe Bourquin, directeur de SSE, répond.
<i>Discussion</i>	Pierre-Yves Oppikofer (AGT) ; Giampiero Trezzini (Les Verts) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Guy Gaudard (LE) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de SSE ; <u>Pierre-Yves Oppikofer (AGT) qui dépose la résolution suivante</u> ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Jacques Pernet (LE) ; Pierre-Yves Oppikofer (AGT) ; Jean-Michel Dolivo (AGT).
<i>Résolution</i> <i>Dépôt</i>	<i>Sachant que la Ville subventionne plusieurs institutions parapubliques, telle l'ALSMAD, et que dans la majorité d'entre elles, il n'existe aucune protection des employé-es (en particulier, pour les représentant-es élu-es du personnel) contre la résiliation abusive ou injustifiée de leur contrat de travail, le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que :</i> <i>I. Les institutions concernées instaurent rapidement une réglementation protégeant leur personnel, (en particulier les représentant-es élu-es du personnel) du licenciement abusif ou injustifié, en s'inspirant de règles appliquées au personnel communal.</i> <i>II. L'ALSMAD renonce à licencier l'actuelle présidente de la Commission du personnel (ou tout autre personne ayant un mandat de représentation au sens de la loi sur la participation) sans attendre l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation telle que mentionnée au point I).</i>
<i>Discussion s/ résolution</i>	Pierre-Antoine Hildbrand (LE) ; Solange Peters (Soc.) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Yves Ferrari (les Verts) ; Pierre-Yves Oppikofer (AGT) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; François Huguenet (Les Verts) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de SSE ; Mathieu Blanc (LE) ; Pierre-Yves Oppikofer (AGT) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Claude-Alain Voiblet (UDC).
<i>Vote s/ résolution I</i>	Le Conseil, par 35 non, 29 oui et 6 abstentions, refuse la résolution I.

Seconde partie de la 12^{ème} séance du mardi 22 février 2011

<i>Vote s/ résolution II</i>	Le Conseil, par 56 non, 9 oui et 7 abstentions, refuse la résolution II. _____
Interpellation	de M. Gilles Meystre : « TSHM : HS HM ? – Travailleurs sociaux hors murs : hors service hors murs ? »
<i>Discussion</i>	Gilles Meystre (LE). Le Conseil prend acte de la réponse municipale. _____
Interpellation	de M. Claude-Alain Voiblet : « La ‘Police urbaine de proximité’ portait les fruits prometteurs d’une diminution de l’insécurité. »
<i>Discussion</i>	Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Marc Vuilleumier, directeur de SPS ; Mathieu Blanc (LE) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Marc Vuilleumier, directeur de SPS ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Marc Vuilleumier, directeur de SPS ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Marc Vuilleumier, directeur de SPS ; Claude-Alain Voiblet (UDC). Le Conseil prend acte de la réponse municipale. _____
Interpellation	de M. Claude-Alain Voiblet : « Application de la Loi fédérale sur les étrangers et de la loi d’application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers. »
<i>Discussion</i>	Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Marc Vuilleumier, directeur de SPS ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Daniel Brélaz, syndic. Le Conseil prend acte de la réponse municipale. _____
Interpellation	de Mme Esther Saugeon : « Accueil de jour, une pression supplémentaire sur les finances de la Ville à partir de 2011. »
<i>Discussion</i>	Esther Saugeon (UDC) ; Françoise Longchamp (LE) ; Florence Germond (Soc.) ; Oscar Tosato, directeur de la DEJE ; Esther Saugeon (UDC) ; Oscar Tosato, directeur de la DEJE. Le Conseil prend acte de la réponse municipale. _____
Clôture	La séance est levée à 22 h 55 _____ Le président : _____ La secrétaire : _____